Image not found or type unknown

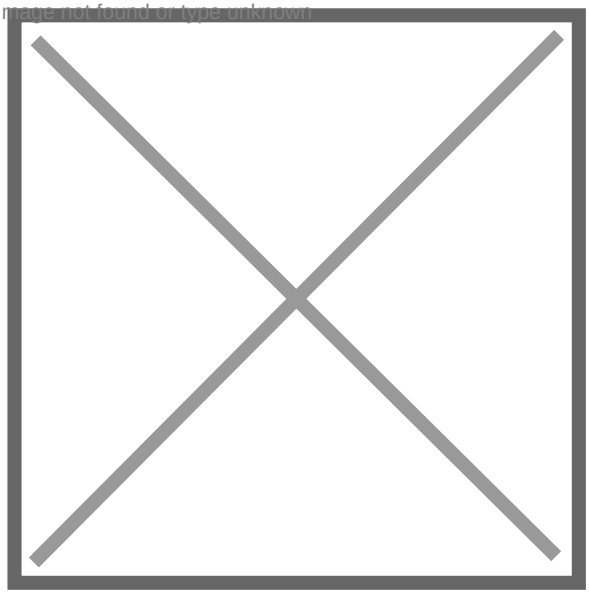

Demande de carte de séjour 10 ans etudiante tunisienne possible?

Par **justynema**, le **03/09/2010** à **19:35**

Bonjour,

Je suis une étudiante étrangère de nationalité tunisienne.

Le 29 septembre 2010 je justifierai de 5ans de résidence régulière en France en tant qu'étudiante étrangère. Je suis entrée en France le 29 septembre 2005.

Notez que pendant ces 5 ans j'ai vécu avec un citoyen Français en concubinage

Par ailleurs je justifie aussi de 5 ans de résidence en France de l'age de 3ans à l'age de 8 ans due au fait que mes parents on été envoyés en mission pour le travail à cette époque.

J'ai résidé 16 ans en Tunisie de l'age de 9ans à l'âge de 18 ans et 10 ans en France de façon discontinue (5ans +5ans)

L'intégralité de mon cursus scolaire, maternelle, primaire, secondaire et supérieur à été effectué dans des établissement Français (en france et à l'étranger).

Je justifie biensur de tous les documents necesssaires.

Je suis parfaitement intégrée à la société Française, mon Français est irréprochable et je souhaite justement continuer de vivre en France et d'y travailler. Je voudrai demander un titre de séjour de résident mais je ne sais pas lequel demander, une carte de séjour 10 ans? une carte de séjour longue durée? ou directement faire une demande de naturalisation ?

Je souhaiterai aussi savoir si dans mon cas , une demande de titre de séjour 10ans ou de naturalisation pourrait aboutir? Et en combien de temps pourrais je avoir une réponse? Ou et quel dossier dossier dois-je déposer?

Je souhaite réellement faire ma vie ici.

Merci d'avance de votre aide et de vos conseils

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:09**

Bonjour
Vous pouvez dans votre cas, vous pouvez effectivement demander un titre de séjour et une nationalité française.
Je peux vous aider dans les démarches.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés